



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 13 octobre 2023

DS 23-008
Marche 23CONCES02
Schéma Directeur des Infrastructures de
Recharge des Véhicules Electriques

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment ses articles L2122-22 et L2224-37,
Vu le Code de la Commande Publique en particulier l'article R2122-8,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16/10/2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant la publicité réalisée (référence 23CONCES02),
Considérant les offres remises,
Considérant le rapport d'analyse des offres,
Considérant qu'il ressort de la pièce sus-mentionnée que l'entreprise TACTIS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 23CONCES02 à l'entreprise TACTIS 43 rue des Meuniers, 94300 VINCENNES, SIREN 402533905, pour un montant de 22 300 euros TTC.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Le Président,

Jean SAINSON

Signé électroniquement par : Hervé REYNAUD
Date de signature : 18/10/2023
Qualité : Présidents